

# Assemblée générale annuelle

**Date :** 21 septembre 2023

**Heure :** 16h00

**Endroit :** Complexe Chez Boris, Saint Léonard d'Aston

## PROCÈS-VERBAL

**Présences :** Nancy Fournier, Denise Hubert, Sonia Goulet, Adrien Côté, Suzanne Ricard, Gaith Boucher, Véronique Pepin, Monique Gosselin, Monique Danis, Alexandra Tourigny-Fleury, Diane Descôteaux, Marie-Josée Bernard, Valérie Deschamps, Marc-André Fortin, Nicole Campeau, Josée Wingen, Anne-Céline Tremblay, Christine Montminy, Fred Murray, Pierre Tessier, Mélanie Montour, Camille Caron, Stéphane Lévesque, Andrée de Blois, Ginette Massé, Sandrine Gaudet, Véronique Audy, Martin Gauthier, Linda Cyrenne.

### 1. Ouverture de l'assemblée

À 16h09, Véronique Pepin souhaite la bienvenue aux membres présents.

### 2. Présences et constatation du quorum

Le quorum est constaté.

### 3. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée

AGA.2022-2023.01

Il est proposé par Andréanne Blais, appuyée par Adrien Côté et Stéphane Lévesque que Véronique Pepin agisse comme présidente d'assemblée et que Anaïs Pagésy soit secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Véronique Pepin fait la lecture de l'ordre du jour.

AGA.2022-2023.02

Il est proposé par Gaith Boucher, appuyé par Suzanne Ricard, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## **5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 septembre 2022**

Les membres ont reçu le procès-verbal avec la convocation à l'assemblée, de sorte qu'ils ont pu en prendre connaissance avant la rencontre.

AGA.2022-2023.03

Il est proposé par Marie Josée Bernard appuyée par Monique Danis, d'adopter le procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## **6. Rapport de vérification au 31 mars 2023**

Véronique Roy, comptable de la firme Roy, Desrochers et Lambert, vient présenter les états financiers. Il n'y a pas de question de la part de l'assemblée.

AGA.2022-2023.04

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### **6.1 Nomination d'un vérificateur pour 2023-2024**

Le conseil d'administration n'a pas besoin de nommer un vérificateur pour l'année 2023-2024 puisqu'il a un contrat de trois ans avec la firme Roy, Desrochers et Lambert. Nous serons à l'année trois de l'entente.

## **7. Présentation du rapport annuel**

### **7.1 Mot de la présidence**

Véronique Pepin présente son mot tel qu'il est consigné dans le rapport d'activités.

L'assemblée applaudit la présentation du mot de la présidence.

### **7.2 Mot de la direction générale**

Andréanne Blais fait la lecture du mot de la direction générale tel qu'il est consigné dans le rapport d'activités.

L'assemblée applaudit Suzanne Ricard et la présentation du mot de la directrice générale.

### **7.3 Rapport d'activités**

Andréanne Blais présente le rapport d'activités de l'année 2022-2023.

Alexandra Tourigny-Fleury pose une question par rapport au programme de perfectionnement individuel. Diane Descôteaux pose une question par rapport à la transition des nouvelles normes de l'enveloppe de Compétence Culture. Camille Caron pose une question par rapport aux fonds de l'Aluminerie et de Bécancour. Suzanne Ricard pose une question par rapport à l'étude de besoins.

L'assemblée applaudit la présentation du rapport d'activités. Il n'y a pas de question sur le rapport d'activité.

## **8. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle n'est ajoutée.

## **9. Élection des administrateurs**

Administrateurs dont le mandat se poursuit :

Marie-Josée Bernard (Communications)  
Adrien Côté (Arts Visuels)  
Véronique Pepin (Littérature)  
Christian Marcotte (Patrimoine et muséologie)

Secteurs en élection :

(Arts médiatiques)  
(Métiers d'arts) anciennement Suzanne Ricard  
(Arts de la scène)  
(Relève)

À la suite des élections, deux administratrices sont élues : Linda Cyrenne (Métiers d'arts) et Alexandra Tourigny-Fleury (Relève).

L'assemblée mandate le conseil d'administration de trouver un candidat ou une candidate pour pourvoir les sièges des administrateurs des Arts de la scène et Arts médiatiques.

## **10. Présentation du nouveau conseil d'administration**

Il est convenu que le conseil d'administration attendra une première rencontre au cours de l'automne pour élire les officiers.

## **11. Levée de l'assemblée**

AGA.2022-2023.06

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 17h18 par Sonia Goulet que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.